Nations Unies S/PV.8110



# Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

*Provisoire*

**8110**e séance
Mardi 20 novembre 2017, à 15 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Cardi | (Italie) |
| *Membres* : | Bolivie (État plurinational de) | M. Llorentty Solíz |
| | Chine | M. Li Yongsheng |
| | Égypte | M. Aboulatta |
| | États-Unis d'Amérique | M. Sison |
| | Éthiopie | M. Alemu |
| | Fédération de Russie | M. Zagaynov |
| | France | M. Delattre |
| | Japon | M. Bessho |
| | Kazakhstan | M. Temenov |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Allen |
| | Sénégal | M. Seck |
| | Suède | M. Skoog |
| | Ukraine | M. Vitrenko |
| | Uruguay | M. Rosselli Frieri |

## Ordre du jour

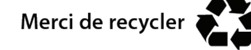
Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2017/619, S/2017/620 et Add.1 et S/2017/621)



17-39037 (F)





*La séance est ouverte à 15 h 30.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2017/619, S/2017/620 et Add.1 et S/2017/621)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'Article 11 du Statut de la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité tient maintenant une huitième séance pour élire un membre de la Cour internationale de Justice, en procédant à de nouveaux tours de scrutin afin de pourvoir le siège resté vacant.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Matthew Rycroft, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, une lettre datée du 20 novembre 2017, dans laquelle il communique la décision de retirer la candidature de M. Christopher Greenwood à l'élection des membres de la Cour internationale de Justice. En conséquence, le nom de M. Greenwood ne figurera pas sur les bulletins de vote.

Puis-je considérer que le Conseil est maintenant prêt à procéder au vote?

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant procéder à un nouveau tour de scrutin. Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

*Sur l'invitation du Président, M^me^ Melikbekyan (Fédération de Russie) et M. Bondiuk (Ukraine) assument les fonctions de scrutateur.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont priés d'inscrire une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter.

* * *

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

**Le Président** (*parle en anglais*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera de siéger en attendant de recevoir cette information.

* * *

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---|---|
| Nombre de bulletins déposés : | 15 |
| Nombre de bulletins nuls : | 0 |
| Nombre de bulletins valables : | 15 |
| Nombre d'abstentions : | 1 |
| Majorité requise : | 8 |
| Nombre de voix obtenues : | |
| M. Dalveer Bhandari | 15 |

M. Dalveer Bhandari a donc obtenu la majorité requise au Conseil de sécurité. J'ai communiqué par écrit le résultat du vote au Président de l'Assemblée générale.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du Président de l'Assemblée générale qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 57^e^ séance plénière de l'Assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire le candidat pour pourvoir le siège resté vacant à la Cour internationale de Justice, M. Dalveer Bhandari a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale »

Par conséquent, le même candidat a obtenu la majorité absolue requise dans l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale s'étant mis d'accord sur le choix du même candidat, les juristes M. Ronny Abraham, M. Dalveer Bhandari, M. António Augusto Cançado Trindade, M. Nawaf Salam et M. Abdulqawi Ahmed Yusuf sont élus membres de la Cour internationale de Justice pour un mandat de neuf ans commençant le 6 février 2018.

Je saisis cette occasion pour les féliciter chaleureusement et leur souhaiter plein succès dans l'exercice des hautes fonctions auxquelles ils viennent d'être élus.

Au nom du Conseil, je remercie les scrutateurs de leur concours pendant l'élection. Je remercie également les membres du Conseil pour la manière constructive avec laquelle ils ont participé au processus d'élection.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 5.*